

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 14 janvier 2011, à 9 h 30, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur, Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 10 h par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 10 h. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

11.01.14.01 **Monsieur Charles Méthé propose** l'adoption de l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux des sessions de décembre 2010

4.1 Session régulière du 3 décembre 2010

11.01.14.02 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 décembre 2010.
Adoptée à l'unanimité

4.2 Session spéciale du 3 décembre 2010

11.01.14.03 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 3 décembre 2010 avec modifications.
Adoptée à l'unanimité

4.3 Session spéciale du budget du 17 décembre 2010

11.01.14.04 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2010.
Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Nous n'avons toujours pas eu de réponse de la part de Madame Linda Newbury et Messieurs Marc et Normand Newbury concernant la proposition d'échange de terrain.

La demande de soutien financier au MAMROT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités a été déposée dans les délais.

Le Comité de santé de l'Île Verte a été informé de la décision du conseil relativement à l'émission de reçu pour fins d'impôt pour des dons qui pourraient être reçus dans le cadre d'une campagne de levée de fonds pour l'acquisition d'un véhicule amphibie.

Les balises pour le pont de glace ont été reçues et entreposées chez monsieur Jacques Fraser.

Monsieur Yves Michaud a été informé de l'acceptation de sa candidature pour le poste d'employé de voirie et il a confirmé le maintien de son intérêt. Les autres candidats ont reçu une lettre les remerciant de leur intérêt pour le poste.

Madame Marie-Paul Bourassa a fait parvenir au nom du conseil municipal une lettre à la Société des Traversiers du Québec signifiant nos demandes relativement au service d'hélicoptère durant la période des Fêtes.

Le discours sur le budget et le budget ont été distribués dans les boîtes aux lettres, envoyés par courriel aux citoyens et mis sur le site.

Les propriétaires qui ont fait des demandes de permis ont été informés de la décision du conseil à leur endroit et le permis leur a été remis suivant la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. Rapport du Maire

Monsieur le Maire a procédé à un rappel aux divers ministères en cause sur les dossiers en cours.

Concernant la Politique de gestion contractuelle, Monsieur Delage a pris contact avec le directeur régional du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire. Dix municipalités seulement ont fait parvenir leur politique au MAMROT. Monsieur Delage a fait part des particularités de l'île concernant l'octroi de contrat et l'implication des membres du conseil dans les dossiers.

Les priorités de l'année tourneront vers la rénovation des immeubles. L'analyse du carottage qui a été fait dans les murs de fondation de l'église indique que le béton est de piètre qualité et qu'une partie du ciment devra être remplacée.

Des modifications au règlement sur la protection incendie seront faits et une mise en place de moyens pour intervenir en cas d'incendie.

En urbanisme, un sondage a été effectué auprès des propriétaires au bout-d'en-bas et des modifications règlementaires devraient venir. L'analyse du sondage sera faite par Madame Louise Newbury et les résultats seront disponibles.

La politique familiale devrait être adoptée au printemps. Le document de consultation sera adopté aujourd'hui et la population sera consultée dans les prochaines semaines.

Suite au départ à la retraite de Madame Gilberte Chassé, un nouvel agent de développement rural a été embauché, Monsieur Simon Castonguay. Monsieur Delage l'a informé des priorités du conseil pour les prochaines semaines : la salle communautaire et le transport collectif terrestre avec des véhicules électriques.

7. Période de questions

Six personnes sont présentes. Les sujets traités sont :

- Le site du Phare comme priorité municipale ;
- La présentation d'une demande de soutien financier de l'ensemble des Phares du Québec à Ottawa ;
- Le caractère public ou non des lettres des citoyens sur le service d'hélicoptère ;
- Le caractère public ou non des résultats du sondage sur la piste de ski de fonds ;
- L'analyse du sondage sur le service d'hélicoptère ;
- La panne de service Internet pour les abonnés du bout-d'en-haut.

8. Affaires en cours

8.1. Projet de Politique familiale et des aînés

Madame Marie-Paul Bourassa présente le projet de politique qui sera présenté pour consultations publiques. L'adoption devrait se faire à la session du conseil du 1^{er} avril et le lancement officiel lors de la fin de semaine du 20 mai au 23 mai (Journée nationale des Patriotes).

11.01.14.05

Madame Marie-Paul Bourassa propose

Que le conseil adopte le projet de politique familiale et des aînés déposé au conseil ;

Que des rencontres publiques de consultation soient tenues à la fin février et en mars pour adoption à la session d'avril

Adoptée à l'unanimité

8.2. Demande de cautionnement d'un emprunt de la Corporation des Maisons du Phare

Monsieur Francis Michaud se retire de la discussion sur ce point étant l'un des entrepreneurs pour la réalisation des travaux

Madame Louise Newbury présente la demande de cautionnement et de soutien financier additionnel de la Corporation des Maisons du Phare.

11.01.14.06

Considérant le plan d'affaire déposé par la Corporation des Maisons du Phare;

Considérant les subventions reçues par la Corporation des Maisons du Phare pour la réalisation de ses travaux ;

Considérant que le site du Phare est le porte-étendard du tourisme à l'Île Verte ;

Considérant la vocation publique du site et qu'une toilette adaptée pour les personnes handicapées est requise ;

Monsieur Gilbert Delage propose

Que le conseil donne un accord de principe pour l'octroi d'une aide supplémentaire pour des dépenses non prévues ou non subventionnées afin d'abaisser l'emprunt à 23 000 \$;

Que le montant et la source de financement soient précisés ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

11.01.14.07

Considérant le plan d'affaire déposé par la Corporation des Maisons du Phare;

Considérant les subventions reçues par la Corporation des Maisons du Phare pour la réalisation de ses travaux ;

Madame Louise Newbury propose

Que la Municipalité cautionne un emprunt de la Corporation des Maisons du Phare pour un montant pouvant atteindre 28 400 \$ auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray ;

Que le conseil mandate Monsieur Gilbert Delage, maire, et monsieur Denis Cusson, directeur général, pour signer au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs le document de cautionnement auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray.

Adoptée à l'unanimité

11.01.14.08

Considérant la résolution numéro 08.12.05.12 adoptée par le conseil appuyant le projet de conservation et de mise en valeur du site du phare et des maisons du phare ;

Considérant que la municipalité s'était engagée à octroyer une aide financière de 7 500 \$ à être versée en trois versements en 2009, 2010 et 2011 ;

Considérant que les aides pour les années 2009 et 2010 n'ont pas été versées et qu'il y a lieu qu'elles le soient ;

Madame Louise Newbury propose

Que la municipalité verse à la Corporation des Maisons du Phare la somme de 5 000 \$ comme aide financière pour les années 2009 et 2010 ;

Que le financement de l'aide provienne du Fonds d'infrastructures touristiques.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Service Internet

La panne de service de l'Inforoute et par conséquent la panne de service Internet pour les usagers «branchés» à la tour de l'église n'est toujours pas réglée. L'équipement de remplacement est en route et devrait être livré dans les prochains jours. Le CRÉ a présenté divers scénarios pour répondre au problème d'accès Internet. Ces scénarios devront être analysés dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des usagers. Le directeur général fait part des plaintes qui ont été reçues relativement à la baisse de la transmission Internet pour les usagers de la tour du village. Cette baisse de transmission n'est pas normale et devra être analysée et corrigée.

11.01.14.09

Considérant que la panne de l'Inforoute cause des problèmes dans l'exécution du travail du personnel municipal ;

Considérant qu'il y a une installation Internet temporaire au bureau municipal valant pour un seul poste de travail ;

Considérant que pour l'efficacité du travail administratif, il s'avère nécessaire de faire un nouveau branchement réseau des postes de travail ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil autorise les techniciens Internet à procéder à un nouveau branchement réseau des postes de travail du bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Service de transport par hélicoptère

Monsieur Gilbert Delage fait état de l'opération du service d'hélicoptère depuis le début du service de la présente période. Une rencontre serait à prévoir avec Monsieur Farrah, président et directeur général de la Société des Traversiers du Québec, sur les services offerts. Pour cette occasion, Monsieur Delage croit que la municipalité pourrait appuyer ses demandes à l'aide des résultats d'un sondage qui sera fait auprès des usagers concernant leur appréciation du service.

11.01.14.10

Monsieur Gilbert Delage propose

Que la municipalité organise un sondage auprès des usagers du service d'hélicoptère pour évaluer les services et que les résultats soient transmis à la Société des Traversiers du Québec ;

Que le conseil demande à Monsieur Karl Côté de faire l'organisation technique du sondage en ligne sur le site surveymonkey.com ;

Que la municipalité défraie les coûts de 25 \$ s'il y a plus de 100 personnes répondants au sondage en ligne ;

Que les sondages reçus par la poste soient traités par le personnel municipal ;

Que l'analyse des résultats soit fait par le personnel municipal.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Site Web de la municipalité

8.5.1 Demande de soutien financier à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du Pacte rural

Madame Louise Newbury présente le projet de site et la demande de financement auprès de la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du Pacte rural.

11.01.14.11

Considérant la demande d'appui de la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte pour la création d'un site web touristique pour l'Île Verte ;

Considérant qu'un site web touristique est important pour le développement économique de l'île ;

Monsieur Gilbert Delage propose

Que le conseil appuie la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte pour une demande de soutien financier de 5 000 \$ à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation d'un site web touristique qui sera en lien avec le site web municipal en construction ;

Que la Municipalité contribue au projet pour 5 000 \$ dont les fonds proviendront du Fonds d'infrastructures touristiques.

Adoptée à l'unanimité

8.6. Vente de l'École Fraser : adoption des dépenses liées à la vente

Monsieur Gilbert Delage remercie Monsieur Jean-Claude Tardif pour le travail effectué comme courtier et pour l'aménagement des coûts.

11.01.14.12

Considérant l'entente entre la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup et la Municipalité concernant la vente de l'École Fraser ;

Madame Louise Newbury propose

1- Que le conseil adopte les dépenses ci-après comme étant liées à la vente de l'École Fraser et qui servent au calcul de la part à verser à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup ;

Vente de l'École Fraser

Prix de vente	89 000,00 \$
Taxes fédérales et provinciales	10 151,71 \$
Prix de vente avant taxes	78 848,29 \$

Dépenses liées à la vente

Courtier Remax		3 013,76 \$
Me Pierrette Couillard	Requête titre propriété	1 500,00 \$
Me Pierrette Couillard	Honoraire	1 500,00 \$
Me Pierrette Couillard	Recherche des titres	150,00 \$
Michel Côté Arpenteur	Piquetage	625,68 \$
Eric Royer arpenteur géo.	Certificat de localisation	1 113,75 \$
Assurance Ultima	pour l'année 2009	404,39 \$
Assurance Ultima	pour l'année 2010	414,20 \$
Hydro Québec	pour l'année 2009	1 748,21 \$
Hydro Québec	pour l'année 2010	810,94 \$
J.B Ouellet	ventilateur	60,00 \$
Total des dépenses liées à la vente		11 340,93 \$
Solde net de la vente à partager		67 507,36 \$
Part à la Commission scolaire		33 753,68 \$
Part à la Municipalité		33 753,68 \$

2- Que la Municipalité verse à la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup la somme de 33 753,68 \$ comme partie venant de la vente de l'École Fraser.

Adoptée à l'unanimité

8.7 Dépôt et adoption du Règlement numéro 135 : Règlement modifiant le Règlement numéro 97 : Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics

Règlement n° 135 : Règlement modifiant le Règlement numéro 97 : Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics

11.01.14.13

Attendu que la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., Chapitre V-R.2, chap.3) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les

règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions ;

Attendu qu'en vertu de l'article 11, 6^e paragraphe de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., Chapitre V-R.2, chap.3, section 1) établit qu'une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout, ou partie de chemin dont l'entretien est à sa charge ;

Attendu que l'article 4 du Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2) définit un chemin public comme étant une surface de terrain ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers ;

Attendu que le *Règlement numéro 97 : Règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics* doit être modifié pour autoriser la circulation de nouveaux types de véhicules hors route sur les chemins publics de son territoire;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné lors d'une session du conseil tenue le 3 décembre 2010 ;

Par ces motifs, il est **proposé par Monsieur Charles Méthé, appuyé par Madame Marie-Paul Bourassa** et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté.

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : VÉHICULES HORS ROUTES VISÉS

Modifier l'article 3 «VÉHICULES HORS ROUTES VISÉS» par l'ajout de «Véhicules motorisés à vitesse réduite».

Article 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi à la suite de son acceptation par le Ministère des transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

8.8 Service de transport collectif terrestre

Madame Marie-Paul Bourassa fait état de l'évolution du dossier. Le plan d'affaire est en élaboration. Actuellement il n'y a aucun gestionnaire pour le projet. Monsieur Delage est en pourparler avec Monsieur André-Pierre Contandriopoulos, président de la CPICIV, pour voir la façon dont pourrait se faire la gestion des opérations.

8.9 Projet de bibliothèque et de salle communautaire

L'analyse du béton de la fondation de l'église établit que bien que le béton est faible dans la partie sud du bâtiment, il ne sera pas nécessaire de changer tout le béton. Il sera demandé à l'architecte de produire ses plans pour le 17 février 2011 afin de pouvoir aller en appel d'offres.

9. Affaires nouvelles

9.1 Renouvellement du prêt de l'emprunt pour l'achat du tracteur

11.01.14.14

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil renouvelle le prêt auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray pour l'achat du tracteur au taux d'intérêt de 4,5 % pour une durée de 1 an, que les versements hebdomadaires demeurent les mêmes qu'actuellement et que messieurs Denis Cusson et Gilbert Delage soient mandatés pour signer le contrat au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Adoption des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du Ministère des Transports du Québec

11.01.14.15

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil approuve les dépenses suivantes pour les travaux exécutés pour l'amélioration du chemin de l'Île pour un montant subventionné de 5 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports et que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

Les Entreprises Camille Dumont	4 voyages de gravier	2 200,82 \$
Excavation Yvan Lévesque	Creuser un fossé chemin du phare	269,69 \$
Marcel Sirois	Location pépîne	376,00 \$
Coop Agiscar	Cloches pour ponceaux	663,34 \$

Salaires	Heures	Taux	Cot. Empl.	Total
Gaétan Belzile	80	17,00 \$	191,80 \$	1 606,20 \$
Gaétan Belzile	7	17,00 \$	16,38 \$	140,14 \$
Marcel Sirois	7	16,35 \$	15,57 \$	134,60 \$
Total				5 390,79 \$

Adoptée à l'unanimité

9.3 Formation obligatoire des élus sur «L'Éthique dans la vie municipale»

Le directeur général informe les membres du conseil qu'en vertu de la loi numéro 109, «Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale», tous les élus devront suivre une formation sur l'éthique dans la vie municipale avant le 2 juin 2012. Les unions municipales organiseront des tournées de formation conjointement avec le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire. De plus le conseil devra adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus au plus tard le 2 décembre 2011 et un code applicable aux employés municipaux au plus tard le 2 décembre 2012.

9.4 Appel de candidature pour l'embauche d'une deuxième personne au Centre de récupération

11.01.14.16

Considérant l'augmentation de la charge de travail qui a été constatée l'an dernier au Centre de récupération ;
 Considérant que le travail au Centre de récupération comporte des tâches lourdes ;
 Considérant qu'il est opportun d'avoir une deuxième personne comme préposée au Centre de récupération ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la municipalité fasse un appel de candidatures pour un poste de préposé au Centre de récupération au salaire de 11,78 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Aucune demande de permis à traiter.

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Madame Louise Newbury dépose le rapport financier du circuit touristique et de la boutique. Les recettes du circuit touristique ont été de 14 096,85 \$ et les dépenses de 9 799,51 \$ pour un revenu net de 4 297,34 \$. La part de la Municipalité représentant 30 % est de 1 289,20 \$. 20 % des revenus nets vont à l'administration des opérations, soit 859,47 \$ et 50 % est partagé entre les trois autres musées partenaires soit 2 148,67 \$.

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Les panneaux de signalisation pour le pont de glace sont réalisés. Ils seront posés lors du balisage. Des rubans réfléchissants autocollants seront posés sur les balises conduisant à l'île.

La publicité dans le guide de l'ATR est confirmée de même que dans l'horaire du traversier.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Société Inter-Rives, il a été confirmé les caractéristiques du nouveau bateau.

- 90 tonnes
- propulsion à turbine
- résistant au frasil et aux algues
- vitesse de 12 nœuds
- 4 membres d'équipage
- 12 véhicules
- cabine de 30 passagers
- prêt pour la saison 2013
- 32 mètres de long
- bi-énergie (électricité/diésel)
- même tirant d'eau
- 70 passagers

L'entente de service entre la STQ et la Société Inter-Rives est reconduite pour l'année 2011 et 2012. Toutefois son maintien comme opérateur du service par la suite n'est pas certaine. La STQ demande à la SIR une augmentation de la tarification selon l'indexation au coût de la vie.

La grange sera rénovée pour en faire une gare maritime avec cinq logements à l'étage pour l'hébergement des employés.

La perception d'un dollar additionnel pour le financement du transport collectif terrestre n'a pas été acceptée mais 10 000 \$ sera accordé à l'opérateur du service de transport collectif terrestre. La SIR ne veut pas être gestionnaire du service mais peut aider à la mise en marche.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Monsieur Charles Méthé soulève le problème de l'éclairage extérieur sur le site des maisons du Phare. Il acheminera à la Corporation des suggestions d'éclairage.

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Madame Marie-Paul Bourassa fait état de la situation qui se vit à la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte. Madame Lucille Vien a remis sa démission comme secrétaire-trésorière. Une rencontre du conseil d'administration aura lieu le 22 janvier. Le conseil d'administration n'a pas encore pris de décision sur le maintien de la responsabilité du Camp de jour. Un questionnement existe sur le sujet des assurances. Une demande d'information a été faite à la compagnie d'assurances de la municipalité.

Les règlements généraux sont à revoir pour tenir compte de la place de sous-comités. Des efforts seront faits dans les prochaines semaines pour recruter de nouveaux membres au conseil d'administration.

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

La lettre envoyée à la STQ concernant le service hélicoptère durant la période des fêtes a eu une bonne écoute auprès de Madame la ministre Marguerite Blais. L'attachée politique de Madame Blais tient à être informée des échanges avec la STQ considérant son grand intérêt pour le sujet.

11.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

- 11.01.14.17** Considérant que l'objectif du comité était le réaménagement (rénovation) des quais ;
Considérant que la STQ ou le MTQ deviendra propriétaire des quais ;
Considérant que les travaux de restauration seront entrepris incessamment ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil abolisse le comité des quais.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

- 11.01.14.18** Considérant la plainte reçue d'un citoyen concernant l'entretien des chemins et les inconvénients que cela lui a causés ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité fasse part au citoyen qu'elle prend acte de la demande et que les efforts seront faits pour corriger la situation du mieux que l'on peut.

Adoptée à l'unanimité

- 11.01.14.19** Considérant les dispositions au règlement numéro 97 concernant les véhicules hors route et la circulation des véhicules roulants en hiver ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité informe la population que lorsque le chemin est recouvert d'une quantité de neige suffisante pour la circulation en motoneige, il est interdit d'utiliser les véhicules sur roues afin de maintenir la qualité et la sécurité du chemin.

Adoptée sur division

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

- 11.01.14.20** **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 20 007,31 \$

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

15. Affaires diverses

15.1 Chemin du Portage

- 11.01.14.21** Considérant que le Chemin du Portage fait partie de l'histoire de l'Île en étant un des premiers chemins entre le Phare et la partie sud de l'île ;
Considérant qu'il y a lieu de réanimer ce chemin historique ;
Considérant que l'accord et l'appui des propriétaires où passe le chemin est nécessaire ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité contacte les propriétaires touchés par le Chemin du Portage pour leur faire part de l'idée de réanimer le Chemin du Portage et d'avoir leur permission pour faire

l'émondage aux endroits où cela serait nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

16. Levée de l'assemblée

11.01.14.22 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 14 h 11.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.